

## COMMISSION DE LEGISLATION

Compte rendu de l'assemblée du 10 novembre 1915.

Sont présents: MM. les échevins L. A. Lapointe (Président), Ménard, Boyd, Loranger, Mayrand et Turcot.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et approuvé.

L'attention de la Commission est attirée sur le fait que certaines municipalités voisines de Montréal font payer une taxe spéciale aux contribuables de Montréal qui vont travailler chez elles.

M. l'échevin Létourneau a mentionné le cas de la municipalité de St-Pierre-aux-Liens qui exige une taxe de \$5.00 des citoyens de Montréal qui vont travailler aux usines de la Canada Car qui sont situées dans ladite municipalité.

Les membres de la Commission font remarquer que la Cité de Montréal n'a jamais cru devoir imposer des taxes vexatoires de ce genre, malgré qu'il y ait un grand nombre de personnes qui appartiennent à d'autres municipalités, qui viennent travailler chez elle.

Il est

Résolu: De recommander au Conseil que le Greffier reçoive instructions d'écrire à la Ville de St-Pierre-aux-Liens et aux autres municipalités qui imposent des taxes aux contribuables de Montréal qui vont travailler chez elles, les priant de traiter les citoyens de Montréal avec plus de justice, et d'abolir ces impôts vexatoires.

M. l'échevin Denis se présente devant la Commission, au sujet de la demande qu'il a faite au Conseil le 8 novembre 1915, à l'effet de prier la Commission de Législation d'étudier l'opportunité d'amender la Charte de façon à permettre aux propriétaires d'immeubles de payer la taxe foncière par versements.

Résolu: De prendre cette question en considération lors de l'étude des amendements à la Charte.

Soumise une requête, signée par un grand nombre de citoyens, demandant que permission soit accordée aux colporteurs de fruits d'annoncer leurs marchandises comme par le passé.

Une délégation des colporteurs de fruits se présente devant la Commission.

M. René Renaud, président de l'Association des Colporteurs de Fruits, demande à la Commission, au nom de la délégation, que permission soit accordée aux colporteurs de fruits d'annoncer leurs marchandises, pas en criant à écorcher les oreilles, mais sur un ton raisonnablement élevé.

Résolu: De soumettre cette question à M. Bienvenu, Surintendant du Département des Licences et Privilèges, en le priant de faire les suggestions qu'il croira opportunes à ce sujet.

Ajournement.

JULES CREPEAU,  
Secrétaire.

## LEGISLATION COMMITTEE

Report of meeting held on the 10th November 1915.

Present: Ald. L. A. Lapointe (Chairman), Ménard, Boyd, Loranger, Mayrand and Turcot.

The minutes of the last meeting were read and confirmed.

The attention of the Committee was called to the fact that certain municipalities adjoining Montreal impose a special tax upon the ratepayers of Montreal working within their territory.

Ald. Létourneau mentioned the case of the Municipality of St-Pierre-aux-Liens, which imposes a tax of \$5 on citizens of Montreal who go and work at the Canada Car's factory, which is situated in said municipality.

The members of the Committee pointed out that the City of Montreal never deemed it proper to levy such vexatious taxes, although a large number of people residing in other municipalities come and work in the City.

It was

Resolved: That a report be made to Council, recommending that the City Clerk be instructed to write to the Municipality of St-Pierre-aux-Liens and to the other Municipalities imposing taxes on ratepayers of Montreal who work within their limits, requesting them to treat the citizens of Montreal with more justice, and to abolish those vexatious taxes.

Ald. Denis appeared before the Committee, anent the request made by him to the Council, on the 8th November 1915, that the Legislation Committee consider the advisability of amending the City Charter so as to allow the proprietors of immovables to pay the tax on real estate by instalments.

Resolved: That said question be considered when the amendments to the Charter are taken up.

Submitted a petition signed by a large number of citizens, asking that the fruit peddlers be allowed to hawk their goods as in the past.

A delegation of fruit peddlers appeared before the Committee.

Mr. René Renaud, Chairman of the Association of Fruit Peddlers, asked, on behalf of the delegation, that the fruit peddlers be allowed to hawk their goods, but not by shouting at the top of their voice.

Resolved: That said question be submitted to Mr. Bienvenu, Superintendent of the License and Privilege Department with a request that he make such suggestions as he may deem advisable in this connection.

Adjourned.

JULES CREPEAU,  
Secretary.